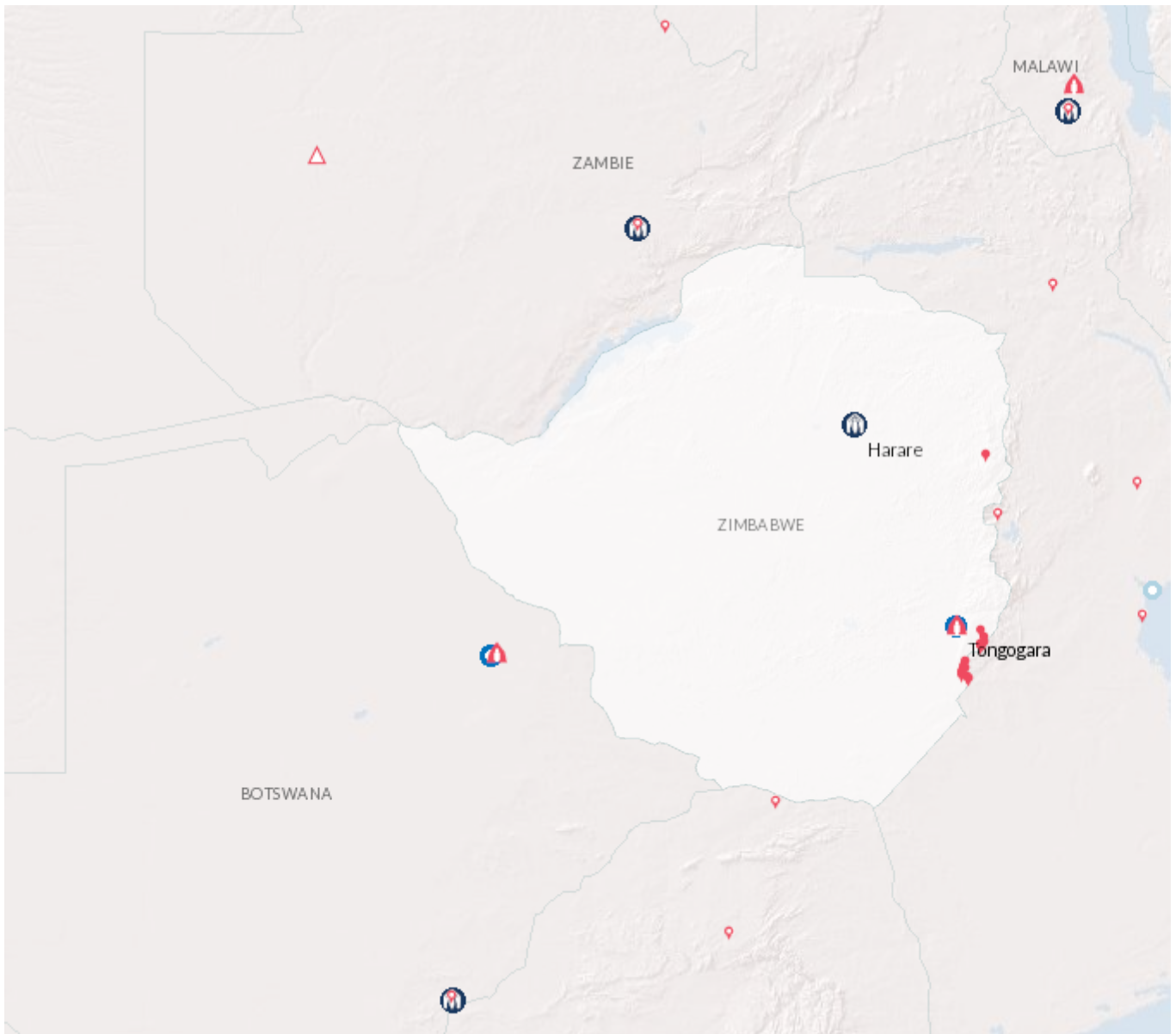


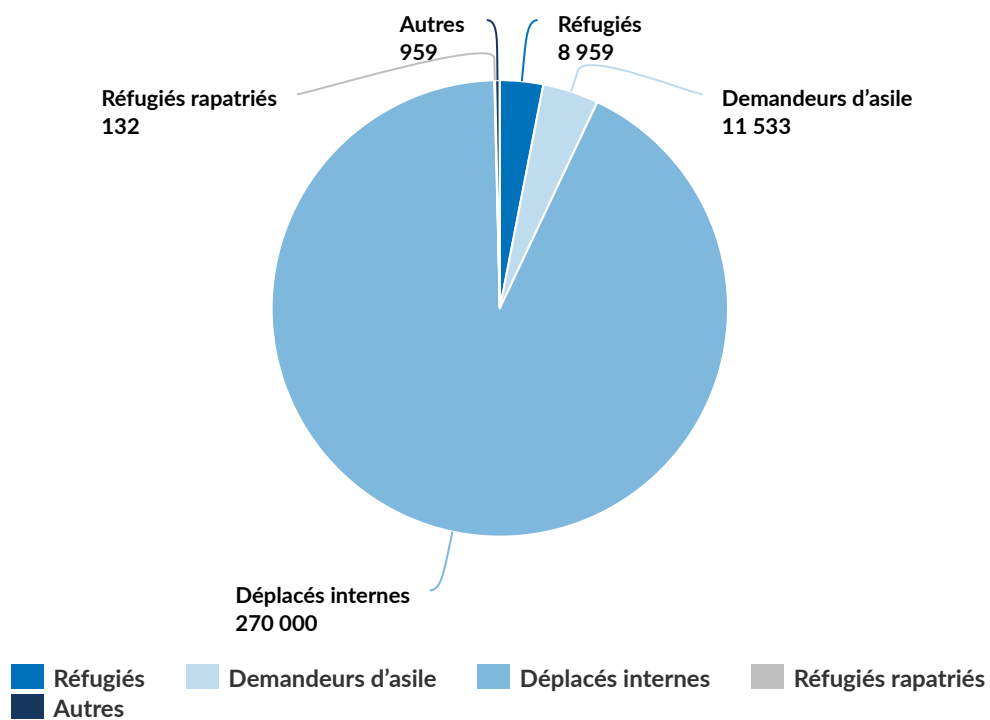
## Opération: Zimbabwe



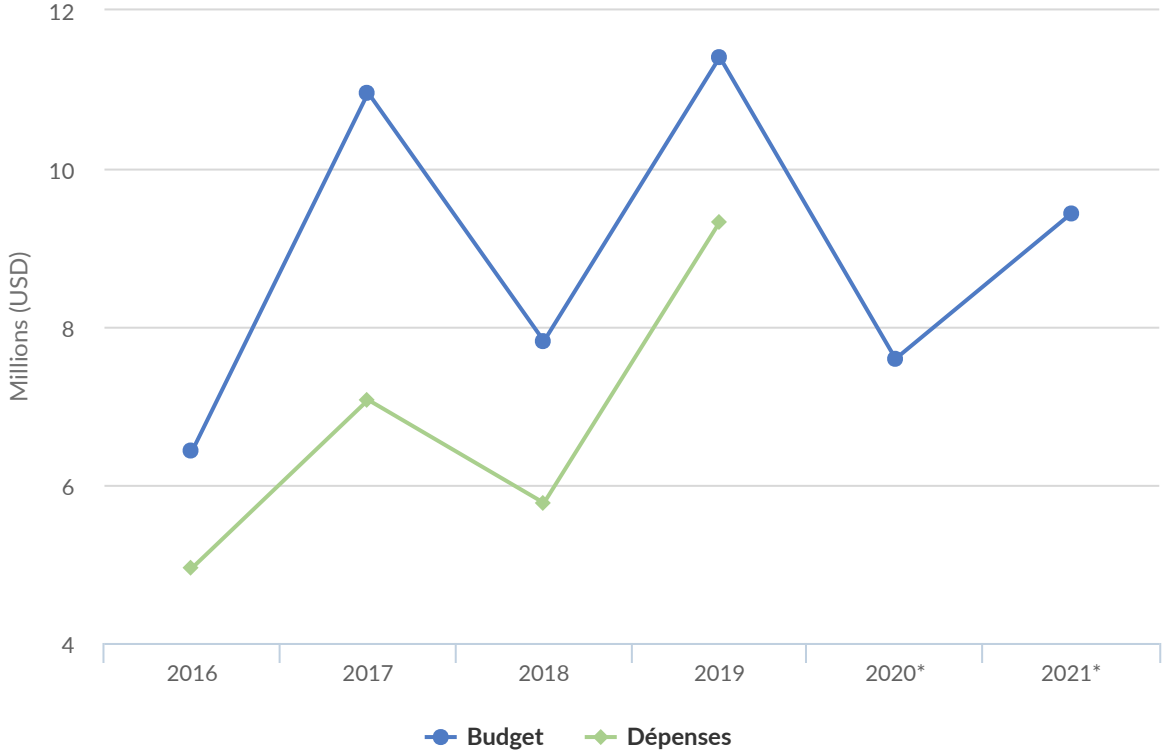
## Personnes relevant de la compétence du HCR

# + 1,444% EN 2019

2019	291,583
2018	18,891
2017	18,874



# Budgets et Dépenses - Zimbabwe



## CHIFFRES DE PLANIFICATION CLÉS POUR 2021

- **36 000** personnes relevant de la compétence du HCR bénéficieront d'un encadrement psychologique, d'informations sur la protection, ainsi que de conseils et d'une assistance juridique.
- **34 000** demandeurs d'asile en attente d'une décision verront leur demande examinée.
- **12 900** personnes relevant de la compétence du HCR bénéficieront d'une aide sociale et d'un soutien psychosocial.
- **7 000** personnes relevant de la compétence du HCR dans des sites d'installation de réfugiés recevront de la nourriture et des aides pour leurs besoins essentiels.
- **1 600** personnes relevant de la compétence du HCR recevront une assistance dans le cadre de projets d'autosuffisance et de moyens de subsistance.

## Environnement opérationnel

En 2021, le programme du HCR dans les pays couverts par le Bureau multi-pays en Afrique du Sud (Afrique du Sud, Botswana, Comores, Eswatini, Lesotho, Madagascar, Maurice, Namibie et Seychelles) restera centré sur la défense de la protection et des solutions, les services de protection, la promotion des objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés, la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour mettre fin à l'apatridie, ainsi que sur l'identification de solutions durables pour plus de 276 000 personnes relevant de sa compétence, principalement en milieu urbain.

Les dispositifs d'asile pour les réfugiés dans les différents pays vont du strict cantonnement dans des camps à la pleine liberté de circulation. Quatre pays garantissent le droit au travail des réfugiés, ainsi que l'accès aux services nationaux, à l'assistance et à la naturalisation. Toutefois, le chômage et l'inégalité économique, exacerbés par la pandémie de COVID-19, font peser une menace sur la cohésion de communautés d'accueil fragiles. Les failles dans la législation et les normes procédurales de détermination du statut de réfugié, ainsi que l'inefficacité de l'enregistrement et du traitement des demandes d'asile, aggravées par des flux mixtes, ont entraîné des retards dans l'examen des demandes d'asile.

En Afrique du Sud, en Eswatini, au Lesotho et en Namibie, les personnes relevant de la compétence du HCR ont accès à l'emploi et sont intégrées dans les systèmes nationaux, notamment en matière de soins de santé et d'éducation. En Afrique du Sud, les réfugiés ont également accès à la protection sociale au même titre que les ressortissants du pays.

Les efforts de partenariat et de coordination sont alignés sur la stratégie de protection et de solutions du HCR, ainsi que sur les efforts de plaidoyer en faveur de l'inclusion des réfugiés dans les plans de développement nationaux, en collaboration avec les équipes de pays des Nations unies dans chaque pays. En 2021, le HCR poursuivra le renforcement de ses relations avec les acteurs du secteur privé, les institutions financières, les entités de recherche et de développement afin de s'assurer que les opportunités émergentes soient exploitées.

L'impact socioéconomique de la pandémie de COVID-19 sur les personnes relevant de la compétence du HCR a été considérable, puisque des milliers de personnes ont perdu leurs moyens de subsistance, et la cohésion sociale des communautés d'accueil est mise à rude épreuve. Pour répondre aux besoins croissants en matière de moyens de subsistance et de cohésion sociale, le HCR maintiendra ses aides en espèces et son appui aux moyens de subsistance des réfugiés vulnérables et des familles des communautés d'accueil afin de les aider à payer les produits de première nécessité tels que la nourriture, le loyer et les services publics. Le HCR assurera également le maintien de ses services juridiques et de protection, y compris par des services de conseil et d'intervention judiciaire à distance.

## Priorités principales

En 2021, le HCR veillera principalement à :

- Renforcer les systèmes nationaux d'asile dans la sous-région.
- Identifier des solutions globales, en particulier pour les réfugiés en situation de déplacement prolongé, ainsi que pour les anciens réfugiés encore hébergés dans les pays d'asile.
- Fournir une aide aux personnes en situation de risque élevé, notamment aux victimes de violences de genre, aux personnes handicapées et aux enfants.
- Renforcer les services de protection et promouvoir l'inclusion permanente des personnes relevant de sa compétence dans les systèmes nationaux, en particulier les services de santé au regard du développement du traitement contre le COVID-19.
- Améliorer la qualité de l'assistance en autonomisant les réfugiés, en encourageant l'autosuffisance et l'acquisition de moyens de subsistance et en utilisant les aides en espèces, tout particulièrement pour les personnes relevant de sa compétence impactées par la pandémie.
- Promouvoir la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour mettre fin à l'apatridie d'ici 2024.

Poursuivre la Stratégie pluriannuelle et multipartenaires en matière de protection et de solutions pour la période 2018-2021, ainsi que la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés dans la sous-région et soutenir la finalisation des engagements du Forum mondial pour les réfugiés.

- Plaider en faveur de l'adhésion et la ratification des instruments internationaux et/ou régionaux relatifs aux réfugiés, aux déplacés internes et aux apatrides, et pour la levée des réserves à l'égard de ces instruments ainsi que soutenir l'élaboration d'un cadre juridique national.
-